

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU 14 SEPTEMBRE 2015

OUVERTURE ET MOUVEMENTS DE CRÉDITS BUDGET COMMUNE ET ASSAINISSEMENT :

Après avoir pris connaissance des états « prévus et réalisés » pour chaque budget, le conseil accepte à l'unanimité les mouvements et ouvertures de crédits pour un montant de :

- 3 470 € en recettes et dépenses pour le budget commune
- 27 920 € en recettes et dépenses pour le budget assainissement

ASSAINISSEMENT : point sur le travaux

La société d'exploitation n'a pas encore fourni les résultats des analyses obligatoires effectuées en 2015, malgré différentes relances du Maire.

Le remplacement des vannes de rejet et la pose d'un détecteur d'hydrogène sulfuré, sont en cours de réalisation.

TÉLÉSKIS : point sur les travaux

Les travaux : de profilage, de terrassement et l'installation de 6 passerelles sur les pylônes, devraient donner lieu à une subvention maximum de 25 % du Conseil Général au titre des 2 % des remontées mécaniques.

La réception des travaux de profilage aura lieu le 15 septembre. Il sera demandé à l'entreprise un chiffrage pour la préparation du terrain en vue de l'installation du chapiteau de restauration rapide.

Le conseil accepte à l'unanimité ces travaux supplémentaires.

Une rencontre est organisée avec une infographiste afin de réaliser des plaquettes de communication.

3 des anciens employés ont déjà confirmé oralement leur souhait de refaire la saison d'hiver aux Moussières : Franck RIVA et Christophe BIRRA comme perchman et Alexane CAMELIN comme régisseur pour la vente des redevances. Il leur sera demandé une confirmation écrite.

2 autres candidatures spontanées ont été reçues.

Stéphane GROSTABUSSIAT, en contrat de vacataire a procédé au débroussaillage et élagage en divers point de la commune. Au remplacement d'un câble aux téléskis et à la confection de 4 bancs.

Pour les parties de piste de ski non en pré de fauche, il sera demandé à M. BARBE Stéphane, s'il est d'accord, de procéder au débroussaillage.

TRAVAUX DIVERS :

VOIRIE

Le fauchage et élagage des talus des voies communales a été effectué. Un rythme bisannuel serait nécessaire pour l'élagage et annuel pour le fauchage. L'élagage n'avait pas été effectué depuis 2010.

Thomas GRENARD essaie sans succès de traiter avec les responsables de la SJE pour les réparations de voirie effectuées à l'automne 2014 et qui se sont rapidement dégradées.

D'autres dégradations sont à traitées avant la prochaine saison d'hiver.

La grille d'égout devant la poste n'a toujours pas été remplacée.

CIMETIÈRE

La réfection du mur du parking devant l'église, poussé par le déneigeur est en attente. Ce dernier laisse traîner la procédure en longueur. Notre assureur est en charge du dossier.

La partie du mur d'enceinte, écroulée naturellement a été redressée sur 7 mètres. Il y aura un surcoût par rapport au devis initial.

Afin que le reste du mur subisse le même sort, il est conseillé de couler du béton entre les deux parements, là où le liant d'origine a été emporté par les infiltrations d'eau.

CLOCHER

Le financement des travaux de restauration des murs ne pourrait pas être subventionné en 2015 par le biais de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le dépôt des dossiers pour 2016 devra se faire en juin.

Les travaux devant durer 3 mois, il conviendrait qu'ils commencent rapidement après.

ECLAIRAGE PUBLIC

La commune dispose de 2 possibilités de financement :

- Le SIDEC qui prend à sa charge 50 % du montant du remplacement des ampoules
- Le PNR dans le cadre de financement de systèmes à économie d'énergie. La subvention serait de 80 %. Le type d'ampoule (LED) imposé s'avère plus onéreux que dans le projet SIDEC, mais plus résistant.

Le conseil se réserve le droit de choisir entre les deux projets.

Le changement de 6 candélabres et la mise en place de la coupure nocturne devraient être réalisés prochainement.

Pour l'obtention de subvention, le PNR propose à la commune l'organisation d'une manifestation publique de sensibilisation sur le thème de la nuit.

MAISON BERGMANN

La procédure de démolition est complexe. Afin de ne pas mettre la commune dans l'illégalité et pour se garantir les meilleures probabilités de remboursement des frais, le Maire veille à respecter scrupuleusement chaque étape et particulièrement dans l'intervention des professionnels habilités.

SYNDICAT DES EAUX

Certains usagers de la commune considèrent que la turbidité est encore trop importante.

Les études pour une nouvelle ressource ont mis en évidence les différents coûts.

Pour un forage : 300 000 €

Le raccordement au lac des Rousses : 1.1 million d'euros

Le raccordement au réseau de Mijoux : 1.3 million d'euros

Des sondages ont été effectués sur la commune de la Pesse au mois d'août dernier

En juillet, l'exploitant a baissé le niveau de pompage dans le lac. S'en est suivi une turbidité importante qui a nécessité la purge totale des réservoirs.

Il est à noter l'énorme quantité d'eau gâchée alors que les pâturages manquaient cruellement et que les prises d'eau aux bornes incendies ont été facturées.

QUESTIONS DIVERSES

CÉRÉMONIE pour dénomination de la place, devant l'église, en hommage à Maurice MILLET : pour rappel la cérémonie aura lieu le 03 octobre 2015. La présence d'un enfant est souhaitée pour réaliser le dépôt de la gerbe.

Les invitations concernant les officiels ont été envoyées par la commune.

Les autres invitations concernant les anciens d'Algérie et la famille sont envoyées par la FNACA ;

A l'issue de la cérémonie, le verre de l'amitié sera offert par la commune aux participants.

L'apéritif a été confié à l'établissement GRENARD et sera servi aux dolines.

DÉNEIGEMENT DES PARTICULIERS : le conseil ne souhaite pas s'engager dans le déneigement des particuliers et les renvoie directement auprès des prestataires privés.

PLAN LOCAL D'URBANISME :

Conformément à nos obligations, plusieurs sondages pédologiques ont été effectués sur des parcelles à visée constructibles.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : l'installation d'un feu rouge sur la commune de Lajoux, lui a coûté environ

7000 €. Le Maire précise que l'installation d'un ralentisseur est bien autant onéreuse.

ANCIENNE DÉCHARGE COMMUNALE : il est constaté que des dépôts de végétaux se font toujours sur le site. Il serait opportun de renouveler la pancarte d'information à l'entrée du chemin.

Le conseil s'accorde à dire que même s'il s'agit de matières biodégradables, d'autres moyens de dépôts existent.

HORLOGE DU CLOCHER :

La paroisse a informé le Maire qu'elle prendra en charge la réfection électrique du déclenchement des sonneries de cloches

ENLÈVEMENT D'UN CADAVRE BOVIN : cet été le Maire a eu à gérer l'enlèvement, par une société d'équarissage, d'un cadavre de génisse sur la pâture de « la grande molune » et abandonné par son propriétaire